

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste...
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 30 c.
Reclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 Avril 1879.

Chronique générale.

LES CONSÉQUENCES DE L'ATTENTAT CONTRE LE CZAR.

Voici ce qu'on lit dans une dépêche de Berlin adressée à un journal du soir :

Dans le télégramme de félicitations que l'empereur Guillaume a adressé au czar, le monarque allemand, sur les propres conseils du prince de Bismark, aurait fait allusion au manque de solidarité entre les souverains, qui favorise le déchaînement des passions populaires, et se serait prononcé catégoriquement pour des mesures énergiques à prendre, de concert avec les gouvernements bien pensants, en vue d'arrêter le torrent révolutionnaire.

Cette dépêche est la confirmation de ce que l'on a dit du projet, dès longtemps formé par le prince de Bismark, d'une action commune des puissances contre le socialisme révolutionnaire.

L'émotion qui s'est emparée de toute l'Europe à la nouvelle de l'attentat s'explique, d'une part, par la sympathie personnelle qui s'attache à l'empereur Alexandre, d'autre part, par les circonstances particulières dans lesquelles cet attentat a été commis.

C'est, en effet, la première fois qu'on voit apparaître une conspiration qui, s'étendant de Saint-Petersbourg à Madrid et de Londres à Rome, enveloppe à la fois tous les souverains de l'Europe. On voit qu'il y a un plan, un concert arrêté.

Dans les pays monarchiques, on vise les rois. Dans les pays à forme républicaine, le danger ne peut pas être dynastique, mais il est social.

Les haines qui fermentent dans les couches profondes de la démocratie jalouse, envieuse et égalitaire, ont pour objet non un homme, mais des institutions. Au lieu d'attentats, c'est la guerre sociale qu'on organise.

Le mal n'est pas local, il est général, il s'étend partout. La Russie à ses nihilistes, en France nous avons le parti révolutionnaire. Le but est partout le même; c'est la destruction de l'ordre de choses établi et le bouleversement général. C'est pour opposer une digue à ces sinistres projets que le prince de Bismark aurait décidé d'appeler l'attention des hommes d'Etat de l'Europe sur les dangers que fait courir à l'ordre social la propagande révolutionnaire.

D'après la Liberté, le gouvernement et le bureau de la gauche républicaine du Sénat s'occuperaient activement des moyens de favoriser le retour des Chambres à Paris. Une nouvelle conférence à ce sujet aurait lieu d'ici quelques jours.

Un vaste pétitionnement s'organise en ce moment parmi les représentants de la classe ouvrière pour réclamer aux Chambres la liberté de réunion et d'association. (Patrie.)

Plusieurs députés influents de différents groupes de la Chambre, connaissant les préoccupations du ministère au sujet de la candidature Blanqui, ont fait connaître par lettres que l'on pouvait compter sur les voix

de la majorité de la Chambre pour invalider le candidat exotique de Bordeaux s'il était élu. Néanmoins le ministère n'est pas rassuré.

La Commune, qui est en train de se réorganiser sur l'élection de Blanqui, a réveillé les appétits des réfugiés politiques à l'étranger.

Les hommes de la terrible insurrection du 48 mars 1871 viennent d'adresser, dans leurs journaux de Genève, un chaleureux appel aux électeurs bordelais, les adjurant, « au nom de la patrie, de sauver la République en faisant sortir du scrutin du 20 avril le nom du martyr de la liberté. »

Une nouvelle réunion tenue avant-hier à Bordeaux a acclamé la candidature Blanqui.

M. Lepère a été mis en demeure de donner satisfaction aux exigences qui ont été formulées par les chefs de la majorité.

Pour le service de la presse, que la commission du budget voudrait voir entièrement disparaître, le ministre de l'intérieur va commencer à trancher dans le vif pour arriver à la réduction qui lui est imposée.

Deux chefs de bureaux, deux sous-chefs et une dizaine d'employés seraient supprimés en attendant leur réintégration dans d'autres services, s'il y a lieu; car, en même temps que l'on économisera sur le budget, on épurera le personnel, de manière à ne laisser dans les services du ministère, qui vont être remaniés, que les protégés des républicains.

LES RÉGICIDES.

Sous ce titre, le Soir publie la nomenclature de toutes les tentatives d'assassinat faites contre les princes depuis 1848.

Voici cette liste, tout à la fois intéressante au point de vue politique et affligeante pour l'histoire de l'humanité :

- Le duc de Modène, en 1848.
Le prince de Prusse (aujourd'hui l'empereur Guillaume), à Minden, juin 1848.
Le dernier roi de Prusse, en 1852.
La reine Victoria, par un ancien lieutenant, en 1852.
Machine infernale découverte à Marseille, lors du voyage de Napoléon III, en 1852.
L'empereur d'Autriche, grièvement blessé par le Hongrois Libenyez, en 1853.
Attentat contre le roi Victor-Emmanuel, en 1853.
Napoléon III, en face de l'Opéra-Comique, 1853.
Le duc de Parme, mortellement atteint, 1854.
Pianori tire sur Napoléon III aux Champs-Élysées, 1855.
Un agent de police s'empare de Fuentès, au moment où il allait tirer sur la reine Isabelle, 1856.
Le soldat Milano frappe d'un coup de poignard le roi Ferdinand de Naples, 1856.
Trois Italiens, venus de Londres, sont convaincus de conspiration contre Napoléon III, 1857.
Complot d'Orsini contre Napoléon III, 1858.
Le roi de Prusse essuie, sans être atteint, deux coups de feu tirés par l'étudiant Becker, à Bade, 1861.
L'étudiant Brusios tire sur le roi de Grèce, 1862.
Trois Italiens, venus de Londres, sont arrêtés pour avoir conspiré contre Napoléon III, 1862.
Assassinat du président Lincoln, 1865.
Le czar est attaqué à Saint-Petersbourg, 1866.
Berezowski tire sur lui à Paris, 1867.
Assassinat du prince Michel de Serbie, 1868.
Attentat contre le roi Amédée d'Espagne, 1871.
Assassinat du président au Pérou, 1872; au Bolivie, 1873; dans l'Équateur, 1873; au Paraguay, 1877.
Deux attentats sont dirigés contre l'empereur d'Allemagne en mai et en juin 1878.
Le vendredi 25 octobre 1878, Moucha tente d'assassiner le roi d'Espagne d'un coup de pistolet.
Le 17 novembre 1878, le roi d'Italie manque d'être poignardé par Passanante.

On a lu, il y a quelques jours, dans les journaux, le récit de l'arrivée à Bordeaux du général Dumont et de l'enthousiasme provoqué par les musiques militaires, en jouant la Marseillaise. Un journal anglais, l'Army and Navy Gazette, après avoir apprécié la valeur des démonstrations qui ont pu se produire, ajoute :

« En ce qui concerne la Marseillaise, nous avons déjà exprimé notre opinion au sujet de l'adoption en France de cet air comme chant national. Les paroles en sont insultantes pour les étrangers et blessent les sentiments de plusieurs millions de Français, auxquels elles rappellent la période la plus sanglante de la Révolution française. C'est une déplorable erreur que d'imposer à l'armée un air qui effraye les citoyens paisibles et qui déplaît à la plupart des officiers. Les politiciens français n'ont aujourd'hui aucun respect pour les sentiments de leurs adversaires, qu'ils préfèrent aiguiser dans la résistance qu'honorer dans la soumission. »

M. Emile Ollivier a été chargé de prononcer le discours académique pour la réception de M. Henri Martin au fauteuil précédemment occupé par M. Thiers. Suivant les formalités habituelles, M. Emile Ollivier a dû présenter à l'avance aux membres de la docte assemblée le reste de son discours, dans lequel se trouve l'éloge de l'empire libéral, et peu de chose sur M. Thiers.

Les académiciens ont refusé net d'accepter ce discours, et à son tour M. Emile Ollivier a déclaré qu'il n'en prononcerait pas d'autre. L'ancien garde des sceaux a promis que si l'Académie persistait dans son refus, il se présenterait néanmoins à la tribune le jour de la réception, mais sans être vêtu du costume officiel aux palmes vertes, et qu'il annoncerait au public la cause qui l'empêche de prononcer le discours d'usage.

Des maires du département du Puy-de-Dôme sont assignés devant les tribunaux compétents pour avoir refusé de légaliser des signatures sur les pétitions contre la loi Ferry. Ce sont les signataires eux-mêmes qui poursuivent les maires.

ASSEMBLÉE DE CATHOLIQUES.

Les comités catholiques ont tenu, il y a quelques jours, leur première réunion générale, rue de Grenelle, sous la présidence du cardinal-archevêque de Paris.

Le bureau était composé de MM. Chesnelong, amiral Dompierre d'Hornoy, Paul Féval, comte de Melun, Kolb-Bernard, Plichon, comte de Rodez-Benavent.

M. Chesnelong a prononcé, dans cette réunion, un remarquable discours, dont le sujet était d'une actualité malheureusement trop grande; il a parlé du danger qui menace en ce moment les écoles chrétiennes. Ce discours a été souvent interrompu par les auditeurs qui saturaient de leurs applaudissements répétés les éloquentes paroles de l'éminent catholique. L'orateur s'est élevé avec force contre ce panthéisme de l'État qui veut tout absorber, tout régler, tout ramener à lui. L'éducation chrétienne a trouvé en lui un magnifique apologiste. L'honorable sénateur a exposé avec un

talent remarquable comment l'amour de la patrie, les sentiments du devoir, de l'honneur, du dévouement se rattachaient à l'amour de Dieu, et qu'en éteignant dans les jeunes cœurs la notion de Dieu, on éteignait en même temps ces nobles sentiments, qui font la grandeur d'une nation, pour ne faire qu'une jeunesse sans enthousiasme, sans élan, sans énergie, égoïste et sans générosité! Le principe de la séparation de la Religion et de l'éducation, telle est la prétention qu'affichent nos adversaires, a-t-il dit, c'est ce qu'ils appellent l'enseignement laïque. Pour nous, nous sommes les amis de l'enseignement chrétien; nous ne repoussons pas les maîtres laïques, jamais nous n'avons voulu voir en eux des adversaires, lorsque ces maîtres donnaient à leurs élèves une éducation chrétienne. Aujourd'hui on veut détruire la liberté pour constituer en faveur de l'État un injustifiable monopole.

Après s'être appuyé sur les autorités des hommes de génie, des grands maîtres qui ont consacré leur vie à l'enseignement, des principaux chefs d'Etat qui tous proclament la nécessité de donner aux enfants des sentiments religieux, l'orateur a montré que jamais, chez aucun peuple, cette conception monstrueuse de l'éducation sans religion n'a pu être admise; il faut que ce soient les sophistes de notre temps qui aient voulu imposer à notre pauvre pays une pareille conception.

M. Chesnelong a examiné ensuite quelles seraient les conséquences de l'éducation laïque pour le pays et les avantages que présentait l'éducation chrétienne. Les librepenseurs ne pourront jamais déchristianiser la France; c'est à la Religion que restera le dernier mot. Le réveil catholique qui se manifeste depuis quelques années en est une preuve. Rappelons-nous que nous sommes les fils d'une Eglise qui fut souvent opprimée, mais qui n'a jamais consenti à se laisser asservir.

Lorsque les applaudissements qui ont accueilli le discours de M. Chesnelong se furent calmés, M. Paul Féval a pris la parole, et, pendant vingt minutes, a tenu l'assemblée entière sous le charme de sa séduisante conversation. Ce n'est pas un discours qu'il a prononcé, comme il l'a dit lui-même, c'est une causerie familière qu'il est venu faire sur Montmartre et le Sacré-Cœur. Il serait difficile d'analyser le spirituel entretien du grand romancier; l'écrivain catholique a donné libre cours à son esprit, et l'auditoire a pu apprécier toute la finesse de ce talent si remarquable et si chrétien.

La séance s'est terminée par une courte allocution de S. E. le cardinal qui, après avoir félicité le comité de sa courageuse attitude en face de la Révolution triomphante, a montré la nécessité pour les catholiques de s'unir pour lutter avec plus d'efficacité dans les circonstances que nous traversons. « Pour moi, a-t-il dit en terminant, je dois bientôt aller rendre mes comptes à Dieu; mais je suis bien décidé à rester sur la brèche jusqu'à la fin. »

L'assemblée s'est séparée au milieu d'une profonde émotion.

Etranger.

ALLEMAGNE. — La Patrie a reçu de son correspondant particulier de Berlin la lettre suivante, en date du 4 avril :

« Le nouvel attentat qui vient d'être commis à Saint-Petersbourg sur la personne de l'empereur Alexandre II est, ici, le sujet de toutes les conversations. Cette nouvelle cause naturellement une fort grande émotion dans le public ; mais ce n'est là encore rien auprès du trouble, de la consternation qui, paraît-il, règne depuis ce matin à la cour. Je sais de bonne source qu'au premier moment les médecins de l'empereur Guillaume étaient d'avis qu'on lui célat de quel odieux forfait son auguste neveu a failli être victime aujourd'hui, mais le prince de Bismark s'étant, sur ces entrefaites, présenté au palais impérial, pour conférer sur cet événement avec l'empereur, M. de Lauer et ses collègues ont dès lors changé de sentiment. D'après mes informations, que j'ai lieu de croire exactes, l'empereur d'Allemagne a pris connaissance des dépêches de Saint-Petersbourg relatives à l'attentat avec un calme et une fermeté qui témoignent combien étaient vaines les appréhensions de ses médecins.

« ... Il est à remarquer que les organes dévoués au prince de Bismark s'étendaient fort longuement, tous ces temps-ci, sur les progrès, sur l'attitude de plus en plus menaçante des nihilistes russes. Ces journaux n'avaient point effleuré la question d'une action combinée des gouvernements à l'effet d'enrayer le mouvement socialiste, mais l'on peut s'attendre maintenant que la chose ne tardera guère d'être à l'ordre du jour parmi la presse conservatrice allemande. »

— On télégraphie de Berlin :

« Il y a eu 170 arrestations faites en Russie par suite du dernier attentat, et cela dans les classes supérieures de la société ; et l'on prétend qu'on vient de découvrir contre le gouvernement absolu une conspiration dont les ramifications vont très-haut. Cela explique comment la police secrète de Berlin a eu vent d'un attentat projeté dès vendredi soir. »

Russie. — On écrit de Saint-Petersbourg au Daily Telegraph :

Le général Drenlein ne sort plus, depuis le dernier attentat contre lui, qu'accompagné d'une escorte de Cosaques. L'empereur lui-même a cru devoir prendre la même précaution.

Les nihilistes ont fait placarder des affiches — ce qui annonce qu'ils ont encore des presses — justifiant leur dernier attentat, exprimant le regret de n'avoir pas réussi, et témoignant leur volonté de continuer leur propagande.

On croit avoir mis la main sur un complice de l'assassin de Mezentzoff. C'est un officier d'infanterie, nommé Dubroffski, en garnison à Novgorod, remarqué par ses camarades pour ses tendances républicaines et socialistes.

On a découvert que la jeune fille qui accompagnait Vera Zassoulitch lors de son crime était la maîtresse de Dubroffski, et comme il s'est absenté trois jours précisément à l'époque de l'assassinat, on croit que cela a pu lui suffire pour faire le voyage de Saint-Petersbourg et commettre le crime.

On a trouvé sur lui, écrit de sa main, une sorte de traité sur la meilleure méthode pratique de commettre les assassinats politiques. Dans ce traité il recommande d'éviter les armes à feu et de se servir de préférence du poignard ; il décrit ensuite minutieusement la meilleure manière de frapper et recommande d'attacher l'arme au poignet, afin qu'elle ne puisse pas se perdre et servir d'indice accusateur. C'est à l'adoption de ce principe qu'est dû, dit le traité, le succès de l'attentat contre Mezentzoff.

Dubroffski est emprisonné dans la forteresse de Saint-Petersbourg.

— La Gazette de Saint-Petersbourg publie les renseignements suivants sur l'auteur de l'attentat contre le czar :

Lorsque le meurtrier eut tiré son deuxième coup de revolver sur l'empereur, une vieille femme se jeta sur lui, le prit par ses cheveux et essaya de le renverser. Il tira alors son troisième coup de revolver sur le gardien de l'hôtel de l'état-major, qui venait au secours du czar.

Pendant qu'il tirait son quatrième coup de revolver sur l'empereur, tout en luttant contre la vieille femme, quatre grenadiers du palais, qui passaient par hasard en cet endroit, se jetèrent sur lui. Il tira encore un cinquième coup de revolver, sans atteindre personne. Le meurtrier, qui est un homme de haute taille, portant une barbe blonde, fut enfin terrassé et mis en lieu sûr.

Peu de temps après, Solowieff se mit à vomir et l'analyse des déjections prouva qu'il avait pris de l'arsenic et non pas de l'acide prussique comme l'ont d'abord fait croire les capsules trouvées sur lui. Lorsqu'on lui offrit du lait, il demanda du thé, puis un peu de citron qu'on lui donna. Comme il refusait obstinément de prendre du

contre-poison, on lui en fit prendre de force, et il eut alors un fort vomissement.

On ne sait pas encore à quel moment Solowieff a pris l'arsenic ; mais la ferme intention qu'il avait de s'empoisonner est bien prouvée par la vive résistance qu'il fit à la vieille femme. Il lui a fait une telle morsure à la jointure du poignet qu'on a dû charger les médecins de la soigner.

— Il est certain que les cabinets de Saint-Petersbourg et de Vienne étant en froid, il n'était plus question d'un voyage du czar à Vienne à l'occasion des noces d'argent de l'empereur François-Joseph ; mais les lettres très-cordiales et très-affectueuses adressées au czar par l'empereur et sa famille ont touché le souverain russe. Il se pourrait que les trois empereurs eussent une première entrevue à Vienne.

— D'après une dépêche particulière du Soleil, il serait question de décréter l'état de siège à Saint-Petersbourg et dans les grands centres, et de prendre des mesures draconniennes. Le czar, cependant, répugnerait à prendre ces mesures, et ne serait pas moins disposé qu'avant l'attentat à faire des concessions aux idées modernes.

TURQUIE. — On écrit de Constantinople que la situation est très-tendue entre la Porte et le Monténégro, et si tendue même que le sultan vient de donner l'ordre de renforcer la frontière du côté du Monténégro pour se tenir prêt à toute éventualité.

Il faut remonter jusqu'à l'époque de la signature du traité de Berlin pour avoir la raison de cet état de choses.

Peu de temps après la signature du traité, le prince Nikita écrivit au sultan pour lui demander de reprendre sur le terrain de l'amitié les relations d'autrefois.

Sa lettre ayant été mal traduite, le sultan crut voir, dans l'une des phrases, une insulte pour la Turquie et laissa la lettre sans réponse.

Froissé de ce silence, le prince Nikita prévint la Russie qu'il renonçait au droit que lui accordait le traité d'avoir un plénipotentiaire à Constantinople et qu'il mettait les Monténégrins sous la protection des consuls russes.

C'est cette détermination que le sultan considère comme une violation de son droit de suzeraineté, qui va probablement amener entre les deux pays une reprise d'hostilité.

ÉVÉNEMENTS DU CAP.

Capetown, 1^{er} avril.

Cetywayo a envoyé des messagers à lord Chelmsford pour lui faire des ouvertures de paix, mais on croit que c'est là un stratagème ayant pour but d'obtenir des informations sur les mouvements des troupes anglaises.

La colonne, formée pour débloquer le colonel Pearson, enfermé dans Ekowe, s'est mise en marche le 28 mars ; elle se compose de 6,000 hommes, y compris ceux de l'artillerie.

Au 30 mars, tout allait bien. A cette date, le colonel Pearson avait fait savoir, à l'aide de signaux, qu'il apercevait la tête de la colonne de secours.

Le 27 mars, le colonel avait annoncé qu'il avait 150 hommes malades et 50 autres blessés et qu'il ne pouvait mettre en ligne, pour coopérer au mouvement général, que 500 hommes environ. Il ajoutait que 35,000 Zoulous attendaient la colonne du général Chelmsford.

Le 28, le colonel Wood a attaqué la forteresse d'Umbeline, capturant le bétail.

Le lendemain, les Zoulous, reprenant l'offensive, ont attaqué à leur tour le camp du colonel Wood.

Le combat a duré quatre heures. Finalement, les Zoulous ont été repoussés, mais les troupes anglaises ont subi de grandes pertes ; 7 officiers et 70 hommes ont été tués.

INDES ANGLAISES.

Lahore, 16 avril.

La Gazette civile et militaire annonce que la première division, sous les ordres du général Naude, a reçu l'ordre d'avancer immédiatement ; la troisième brigade reste à Djellalabad.

Le général Bright commandera la deuxième division.

Tout le corps d'armée est placé sous le commandement du général Browne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Avant-hier soir, vers 10 heures, le plancher d'une maison sise à Saumur, quasi Saint-Nicolas, s'est effondré, entraînant dans la cave deux vieillards, M. et M^{me} G..., qui ont reçu plusieurs contusions ne présentant heureusement pas de gravité.

Pour les retirer, on redoutait le plus la chute d'un buffet qui était resté suspendu au-dessus de leur tête et dont le renversement eût été terrible. Le sauvetage s'est heureusement opéré sans autre accident.

Le bureau météorologique du New-York Herald communique la dépêche suivante de New-York, le 17 avril, 8 heures du matin :

« Une dépression affectera les côtes de France entre les 20 et 22.

» Cette dépression sera suivie de près par une perturbation dans le genre d'un cyclone, qui affectera les côtes européennes du centre et du nord et sera accompagnée de bourrasques du sud-est au nord-ouest. Pluies et éclairs. Mauvais temps jusqu'au 24. »

Tours, le 18 avril 1879.

Une crue se manifeste sur la Loire.

On présume que le maximum sera de 3^m 25 à Orléans, et qu'il aura lieu le 19, vers sept heures du soir.

On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après :

A Amboise, 4^m 30, le 20, vers 4 heures du soir.

A Tours, 3^m 70, le 20, vers 7 heures du soir.

A Langeais, 3^m 90, le 21, vers 4 heures du matin.

VILLE DE DOUE.

Demain dimanche 20 avril, grande cavalcade de charité.

Départ à 4 heures 1/2, du boulevard de la Gare.

Voici quelle sera la composition du cortège :

Chasse Louis XV : Sonneurs, Meute, Valets de chiens, Piqueurs, Chasseurs. — Voiture de la Grande-Duchesse de Gêrolstein. — Torreadors. — Epoque de Charles IX.

— Groupe comique. — Un Charlatan et sa suite. — Char du Printemps. — Zoulous, Cannibales. — Char de la Musique. — Char de l'Industrie. — Char de l'Agriculture. — Paysans Bretons.

Le rôle du Charlatan sera rempli par M. Serval, artiste du Grand-Théâtre d'Angers.

Le soir, à 8 heures, Feu d'artifice.

A cette occasion, l'administration des chemins de fer de l'Etat fera demain une diminution de moitié. En outre, le soir, à 9 heures, deux trains spéciaux seront mis à la disposition des voyageurs, l'un se dirigeant sur Saumur et l'autre sur Angers.

MORT DE LA RAGE.

Nous lisons dans le Patriote, au sujet de M. Bouron, habitant d'Ecoulant, qui vient de mourir de la rage à l'hôpital d'Angers :

« Le pauvre homme n'avait pas mangé depuis cinq jours. Il a succombé dans les souffrances les plus horribles, gardant, jusqu'à la fin, entre les accès, sa pleine connaissance.

» Le chien, disons-le tout de suite, avait été abattu presque immédiatement, ainsi que plusieurs autres qu'il avait mordus dans le voisinage.

» A ce propos, nous ne saurions trop recommander de nouveau à tous les propriétaires de chiens de prendre plus de précautions. Nous voyons journellement un nombre considérable de ces animaux, courant seuls les rues du matin au soir.

» Espérons que l'administration, dont les avertissements ne sont pas assez écoutés, se décidera à prendre une décision sévère, afin de faire cesser un abus dont les conséquences peuvent être si graves. »

THOUARS. — On lit dans le Poitou :

Nous avons appris avec regret que la foire tenue à Thouars, mardi dernier, 15 avril, a été très-mauvaise. Beaucoup de bétail de toutes races y avait été conduit. Il s'est peu vendu ou livré à des prix peu rémunérateurs pour les cultivateurs et propriétaires.

De toutes parts on entendait dire, comme d'ailleurs après chaque foire, que les affaires vont de mal en pis.

LA CATASTROPHE DU MANS.

Nous donnons, d'après l'Union de la Sarthe, les détails sur le triste et douloureux accident qui a ému, lundi dernier, la population du Mans et assombri l'assemblée de Coulaines :

Trois jeunes gens se sont noyés dans la Sarthe.

Les bruits les plus contradictoires ont circulé et circulent encore sur cet événement qui n'a eu que de rares témoins, placés à une trop grande distance pour en avoir pu distinguer exactement les péripéties.

Voici sur ce triste malheur, les renseignements

que nous avons pu recueillir et dont nous pouvons affirmer l'authenticité.

Entre deux et trois heures de l'après-midi, deux jeunes gens du Mans, Louis-Léon Chaudemanche, âgé de 18 ans, ouvrier fumiste, demeurant chez sa mère, rue Verte, et Eugène Boblet, apprenti droguiste, âgé de 17 ans, demeurant aussi chez sa mère, rue du Bourg-Bel, 24, avaient loué un bateau à M. X... pour faire une promenade sur la Sarthe.

C'était une de ces embarcations légères, étroites et effilées, rappelant le type de la yole, dont la manœuvre exige beaucoup de prudence, en même temps qu'une assez forte dose de connaissance nautique.

Ce type ne devrait pas figurer parmi les bateaux mis en location qui sont, trop souvent, remis à des individus inexpérimentés ou même absolument incapables de les conduire.

Chaudemanche et Boblet conduisant, tant bien que mal, le léger esquif, se trouvant à 150 ou 200 mètres environ en amont du cimetière et longeant la rive gauche quand ils furent hélés par un jeune garçon de 13 ans, Henri-Antoine Hesme, demeurant, comme les deux autres, chez sa mère, rue de Navarin, qui leur demanda d'embarquer.

Pour leur malheur et pour le sien, Chaudemanche et Boblet consentirent à le prendre à bord et manœuvrèrent pour serrer la rive.

Le jeune Hesme leur jeta d'abord son paletot et s'élança ensuite dans la barque. Son poids doublé par l'élan la fit chavirer dès qu'il toucha le bordage et les trois malheureux tombèrent à l'eau, ensemble, entre le bateau capoté et la rive très-escarpée en cet endroit.

Ils coulèrent immédiatement.

Cet accident, nous l'avons dit, n'a eu que de rares témoins, et hors d'état, paraît-il, de porter assistance aux naufragés et à tenter le sauvetage.

Ce fut seulement au bout d'un temps beaucoup trop long que des secours arrivèrent, — lorsqu'on ne pouvait plus espérer que retirer des cadavres.

Chaudemanche et Boblet furent retirés à peu de distance l'un de l'autre, vers 4 heures et demie — une heure 1/2 environ après l'accident.

Le jeune Hesme ne put être repêché que vers 7 heures 1/2 par M. Lemaitre, écrivain lithographe de l'imprimerie Monnoyer.

La nouvelle de l'épouvantable malheur s'était répandue en ville comme une traînée de poudre, et une foule énorme s'était portée sur les berges de la Sarthe. Elle était composée, en grande partie, de parents anxieux dont les enfants étaient sortis et qui avaient hâte de voir les cadavres pour être rassurés sur le sort des leurs.

Les victimes ont été reconnues presque immédiatement ; leurs corps, emmenés en ville dans une voiture, ont été remis à leurs mères désolées pour qui ce jour de fête s'est changé en jour de deuil.

Singularité assez remarquable, ces trois jeunes gens étaient, tous trois, fils uniques de femmes veuves.

NANTES. — Avant-hier, vers huit heures du matin, quatre jeunes gens ont pris un bateau à voile dans l'île Legal, qui de Versailles. Les nommés : 1^{er} Caillé, 18 ans, demeurant quai de la Dillagerie ; 2^e Bopiste Duprez, 15 ans, rue de la Fontaine-de-Barbin, 3 ; 3^e Jean-Marie Daniel, 14 ans, au Mont-Goguel ; 4^e Podras, 14 ans, au Mont-Goguel. Il se dirigeaient vers Noët, lorsque arrivés entre Saint-Joseph et Gaché, ils se balancer le canot pour faire peur à ses camarades, et, dans ce mouvement, il se sont tous fourrés dans l'eau. Duprez s'est noyé sur place ; Daniel s'est accroché au bateau ; il a été sauré par M. Thomas, propriétaire, qui s'est jeté résolument à l'eau pour lui porter secours. Podras a été assez heureux pour pouvoir gagner sans être noyé ; il a été sauré par Caillé, qui s'est accroché à la rive, suivi de près par Caillé, qui n'a pu avoir essayé plusieurs fois de saisir Podras. (Union bretonne.)

INQUISITION RÉPUBLICAINE.

Depuis quelques jours, des bruits singuliers circulent, à Saint-Malo, au sujet des pétitions qui se signent en faveur de la liberté de l'enseignement. On assure que des agents de police surveillent avec un jaloux soin les porteurs de pétitions, entrant

dans les maisons après eux, interrogent les personnes qui ont signé et leur intimant l'ordre de se transporter au bureau de police pour y rendre compte de leur conduite. Ignorant le crime qu'on leur reproche et saisis de frayeur, ces personnes se présentent devant M. le commissaire de police; là, nous interrogeons: il faut d'abord décliner ses noms, prénoms, âge, profession, domicile, puis répondre à une foule de questions plus ou moins insidieuses. — Qui vous a présenté la pétition? Que vous a-t-on dit pour vous engager à signer? Qu'avez-vous répondu? On a dû vous dire ceci et puis encore cela? etc., etc. — De tout cela, M. le commissaire de police dresse un procès-verbal que les personnes ainsi interrogées sont invitées à signer. Plus mortes que vives, elles prennent la plume et, croyant que c'est le seul moyen d'en finir et de sauver leur tête, elles signent à la hâte et sans marchander tout ce qu'il a plu à M. le commissaire de consigner dans son rapport. Peu au fait de la loi et de leurs droits, elles ne peuvent supposer qu'on ait déployé un semblable appareil sans un motif grave; elles ont dû commettre, sans s'en douter, quelque attentat sérieux contre le gouvernement. N'auront-elles pas à en répondre devant la police correctionnelle ou devant la cour d'assises?

L'inquiétude qui les saisit se répand de proche en proche, les porteurs de pétitions n'osent plus circuler, les citoyens n'osent plus signer, la terreur est à l'ordre du jour.

Voilà les faits qui se racontent et dont la population est vivement émue. S'ils sont inexacts, l'auteur n'en a pas le droit de se laver au plus vite du reproche grave qui lui est adressé de vouloir, par l'intimidation, empêcher la manifestation des sentiments les plus respectables. Mais on ne nous contredira pas, parce qu'on ne pourra pas nier, ce qui est bien avéré, que de paisibles citoyens, des femmes principalement, vis-à-vis desquelles on se sent plus à l'aise pour employer beaucoup de petits moyens, ont été mandés chez le chef de la police municipale pour le seul fait d'avoir signé la pétition en faveur de la liberté de l'enseignement.

Nous avons hâte de rassurer ceux que de pareilles mesures ont pu effrayer. Il n'y a qu'une manœuvre qui importe de dénoncer à tous les honnêtes gens: Toutes les personnes majeures ont le droit d'adresser des pétitions à la Chambre des députés et au Sénat, ce droit est inscrit dans toutes nos lois constitutionnelles, rien ne doit l'entraver ni le limiter. Tout individu et surtout tout fonctionnaire qui tenterait d'en empêcher l'exercice violerait la loi, et par suite encourrait une grave responsabilité.

Quoi! on a pu voir les radicaux faire signer ouvertement et en toute liberté, à Paris et dans quelques grandes villes, des pétitions pour solliciter l'amnistie et le retour des soldats de la Commune; ils ont pu agir sans rencontrer le moindre obstacle, dans les réunions publiques ou privées, et les catholiques ne pourraient pas, sans s'exposer aux vexations de la police, user de la même faculté pour défendre le plus précieux de leurs droits?...

(Journal de Saint-Malo.)

fête, et, après des difficultés inouïes, les fortes têtes de l'endroit étant arrivées à lui recruter six ou sept élèves, on estima que les vieilles superstitions avaient reçu le coup de la mort.

Ici commence le drame: M. et M^{me} V... ne sont pas, à ce qu'il paraît, doués d'un caractère évangélique, et les relations de bon voisinage entre l'institutrice et ce couple bien assorti ne tardèrent pas à se refroidir sensiblement.

Des propos aigres et des petites taquineries de femme, on passa vite aux menaces, aux injures, à la guerre ouverte. Le bon accord qu'avait créé la politique, la communauté de cour, jardin et autres dépendances, le détruisit. M. V... était quotidiennement en butte, de la part de sa locataire, à d'aimables plaisanteries dans lesquelles il était question de cet instrument d'usage infime que Molière suspend à la ceinture de ses médecins, et les épithètes railleuses pleuvaient dru comme grêle sur le dos du pauvre pharmacien.

Si bien qu'un jour où les choses étaient allées par trop loin, le disciple de M. Purgon eut un moment de fureur aveugle, et, saisissant l'institutrice... Ici jetons un voile, et renvoyons nos lecteurs à la fameuse scène du lavoir si minutieusement détaillée dans l'Assommoir de M. Zola.

Mais pendant que M. V..., acharné ainsi sur son ennemie étendue à terre, relevait de la main gauche les obstacles, et de la droite frappait à coups redoublés, les voisins accoururent au bruit, et l'on alla quérir à la hâte le brigadier de gendarmerie. On voit maintenant la filière: procès-verbal, enquête, et finalement citation devant les tribunaux.

Maintenant, notons un bien joli détail: Il faut avouer que ce M. V... a eu une certaine dose de chance. Le fait d'avoir frappé publiquement un ennemi au visage constitue le simple délit de voies de fait; mais le fait d'être allé chercher sa vengeance dans des profondeurs plus cachées, plus intimes, et sur un champ de bataille plus étendu, constitue le délit fort grave d'outrages aux mœurs.

Or, admirez cette circonstance merveilleuse: la main irritée du pharmacien d'Olivet avait rencontré un de ces vêtements que la pudeur anglaise empêcherait de nommer. Bref, l'institutrice portait... un pantalon. Ce qui fait que devant ce rempart de toile fine, l'oyauté du bas, bien serré à la taille et hermétiquement clos de partout, les yeux indiscrets de l'assistance en furent absolument pour leurs frais.

C'est à ce vêtement providentiel que le prévenu a dû de n'être renvoyé devant le tribunal de son pays que pour simple délit de voies de fait, et d'en être quitte à bon marché: une amende de deux cents francs. Mais l'affaire n'en a pas moins eu, dans tout l'Orléanais un joli succès de gâté, et les radicaux du cru en sont fort maris.

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ORLÉANS.
UNE SCÈNE DE L'ASSOMMOIR.

Un de nos correspondants particuliers d'Orléans, dit le Figaro, nous envoie les détails d'un petit procès fort piquant qui vient d'être jugé par le tribunal correctionnel de cette ville, et dans lequel on voit apparaître au même plan la figure d'un pharmacien radical et... l'autre figure d'une institutrice laïque.

La scène se passe à Olivet, dans ce ravissant petit village où le Loiret prend sa source et qui, malgré sa réputation usurpée, produit beaucoup moins de fromages que de vin clair.

Olivet possède un pharmacien du nom de V..., d'opinion rouge écarlate et grand-pontife de toutes les solennités libre-penseuses de l'endroit. M. V... est, tout naturellement, un adversaire enragé des Frères et des institutrices congréganistes, et il a rompu force lances afin de faire établir dans la commune une école laïque, pour le plus grand profit des jeunes citoyennes du pays.

Ces louables efforts ont été couronnés d'un plein succès. L'école laïque a été ouverte; même, comme le local manquait pour loger l'institutrice, V... offrit généreusement la moitié de sa maison, cour, jardin, grenier et autres dépendances.

L'institutrice s'établit là, on lui fit grande

Faits divers.

LA CATASTROPHE D'ANGOULÊME.

Dernières nouvelles. — Dans la soirée d'avant-hier, un des malheureux artilleurs blessés dans la catastrophe a succombé à ses blessures, venant ainsi grossir le nombre déjà si grand des victimes.

Jusqu'à ce moment, neuf militaires ont donc trouvé la mort dans l'explosion de l'arsenal ou sont décédés après leur transport à l'hospice.

L'état des trois blessés, Lasserre, Bionzeau et Denouhier, restant à l'hospice, inspire toujours de vives inquiétudes.

Le général d'artillerie Schneegans est arrivé avant-hier matin à Angoulême pour faire une enquête sur la catastrophe.

CATASTROPHE A FRAMERIES.

Une épouvantable catastrophe vient d'arriver en Belgique au puits de l'Agrippa, à Frameries. Un coup de grisou a éclaté avant-hier matin dans la mine. Les bâtiments se sont enflammés et se sont écroulés; un éboulement s'est produit dans la fosse, ensevelissant près de 300 ouvriers. Le grisou, en remontant, a mis le feu aux installations du jour; le ventilateur et les machines sont détruits.

La première explosion s'est produite à sept heures et demie du matin, les explosions

ont continué jusqu'à midi; à chaque explosion, des fragments de vêtements étaient lancés hors du puits. Aucun ouvrier n'est sorti du puits. Un grand nombre d'ouvriers de l'extérieur ont été grièvement brûlés.

Hier soir, on ne conservait aucun espoir de sauver les victimes.

Frameries, 18 avril.

Les travaux pour sauver les malheureux mineurs ont été organisés aussitôt et sont poussés avec la plus grande activité.

Jusqu'à présent, quatre-vingt-neuf ouvriers sont déjà sauvés.

Une nouvelle explosion s'est produite avant-hier dans un atelier de poudrerie, à Vonges (Côtes-d'Or). Il n'y a eu heureusement aucune victime.

Un bien lamentable et bien douloureux événement a rempli d'émotion la population d'Agen et celle de Nérac. Samedi dernier, cinq jeunes gens de cette dernière ville, appartenant tous aux meilleures et aux plus honorables familles, projetèrent une partie de plaisir sur la Baïse et emmenèrent avec eux le jeune M. Bartayres, fils unique du juge de paix du 1^{er} canton d'Agen, volontaire d'un an au 11^e de dragons, et ce jour-là en visite chez un de ses parents.

La partie fut d'abord très-gaie, mais elle ne tarda pas à se dénouer par un fatal accident. Entraînée par le courant, la barque franchit un barrage et précipita ceux qui la montaient dans un gouffre très-profond.

Des secours organisés à temps eurent ce résultat inespéré de sauver, quoique à demi asphyxiés, les cinq jeunes habitants de Nérac; mais, malgré tous les soins et toutes les recherches, M. Bartayres ne put être retrouvé. Ce n'est que mardi matin que la rivière a rendu son cadavre.

La neige en Angleterre. — L'intérieur et les districts septentrionaux de l'Angleterre ont été visités samedi par des bourrasques, et la neige est tombée à plusieurs pouces de profondeur. A King's Linn, la neige a atteint l'épaisseur de près d'un pied. Pendant les trois derniers jours, de fortes bourrasques de neige ont passé sur le Nord-Staffordshire et ont rendu les travaux des champs absolument impossibles.

La France possède cinq femmes docteurs en médecine, trois licenciées en sciences, une licenciée en lettres, deux bachelières en sciences et en lettres, six bachelières en sciences et vingt bachelières en lettres.

Nous lisons dans la correspondance américaine du Monde:

« L'électricité n'a pas dit son dernier mot. Le Post de Boston, du 11 mars, nous annonce une invention qui permet d'envoyer 200 mots en une minute par le câble. L'American Cable Company vient de s'assurer de cette merveilleuse découverte. Un article de ce contrat garantit l'envoi minimum de dix messages de vingt mots par le câble en une minute, de Paris ou Londres à New-York. Le contenu d'un grand journal peut être expédié et reproduit en fac-simile en trente minutes et à peu de frais. Les nouvelles inventions faites dans la télégraphie ont mis sur la voie de cette découverte, qui facilitera prodigieusement les rapports entre les deux mondes, et diminuera grandement les frais des dépêches.

Une autre découverte, qui doit favoriser le transport de la viande fraîche, a été faite en Océanie. Le sénor Rotura, connu par ses études botaniques, et M. Grant, ont formé une association dont le but est de suspendre la vie, par l'injection d'un liquide extrait de plantes dans un vaisseau sanguin derrière l'oreille. Les chiens et les moutons sont alors privés de la vie pour plusieurs mois. Ils peuvent être soumis au froid le plus intense. Quand on veut les faire revivre, on les fait détrempés dans de l'eau chaude, on injecte dans les veines un autre liquide, et l'animal se réveille bientôt. Les inventeurs ont demandé à la Législature de faire l'expérience sur un condamné à mort.

Si elle réussit, nous ne savons plus où l'on s'arrêtera. Bien des personnes voudraient ainsi dormir pendant plusieurs mois ou des années, comme Empédocle. La vieille fable serait donc une vérité.

Mais il est bon de faire des réserves sur cette découverte, qui nous arrive de si loin. La prudence conseille d'attendre que les faits soient prouvés. Car si un crapaud peut vivre des années endormi dans une pierre, il n'en est pas de même d'un chien ou d'un mouton, encore moins d'un bœuf, et a fortiori d'un homme.

BOURSE DE PARIS

DU 18 AVRIL 1879.

Rente 3 0/0	79 10
Rente 4 1/2	109 90
Rente 5 0/0	114 90
Rente 3 0/0 amortissable	81 65

Incognito Eau de Toilette, sans Alcool ni Vinalgène
COSMYDOR
Paris, 28, rue Bergère. Se vend partout 1/50 le flacon.

Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces: Capsules Dartois.

SANTÉ ET ENERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, gaïtres, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique: Revalescière du Barry.

Parmi les cures: celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Plinskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

N^o 48,816: Certificat du célèbre docteur RUDOLPH WURZER. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur RUD. WURZER, Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N^o 73,632: 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Ayant fait usage pendant cinq mois de la Revalescière, je me trouve guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N. J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 276 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco: — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; CONDRAUD; BRESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BERTHAULT-DÉLAGÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaulieu, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDERGRON-BUREAU, 65, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMET, confiseur, EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épicières. — Du BARRY et C^o, LIMÈDES, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

MAISON BOUTIN

Médaille d'Or 1877



33, Rue Saint-Nicolas, à SAUMUR

BOURGUIGNON

Médaille d'Or 1877



Successeur

MAISON A VERSAILLES, 9, RUE HOCHÉ

Ayant obtenu une **MÉDAILLE D'OR** pour l'excellente confection de ses produits et les soins apportés à leur fabrication

FOURNISSEUR DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de joindre à la fabrication des **GANTS MILITAIRES** celle des **GANTS CIVILS**, pour Hommes, Dames et Enfants; l'on trouvera dans sa Maison un assortiment des plus complets comme genres et comme nuances. La Maison se charge également des **GANTS SUR MESURE**.

Grand assortiment de **CRAVATES** pour Hommes, des modèles les plus nouveaux, à des prix modérés.

Etudes de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur, de M^e COCHARD, notaire à Noyant, et de M^e PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur, En présence de M^e COCHARD, notaire à Noyant, et de M^e PAUL GAUTRY, notaire à Fontainebleau, Le samedi 26 avril 1879, à midi.

LA FERME

DE LA BILANGERIE

Située commune du Voidé, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur, Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, aire, issues, jardins, terres labourables, prés et pâtures, d'une superficie de 37 hectares 88 ares 9 centiares. S'adresser aux fermiers pour voir ces biens, et pour tous autres renseignements, auxdits notaires.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

MAISON ET JARDIN

Situés au Carrefour, près le Château, commune de Saint-Lambert; le tout contenant environ 72 ares. S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LE PRÉ DU BUTEAU

Situé commune de Saint-Lambert-des-Levés, Contenant environ 50 hectares. S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LE CHATEAU DE NAZÉ

Commune de Vivy, à 7 kilomètres de Saumur,

Comprenant habitation de maître construite à neuf, bâtiments de fermier, servitudes, et 7 hectares environ en terre.

Pour les détails, voir les placards affichés. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire, qui délivre un permis pour visiter. (149)

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties, Rue de Bordeaux, n° 32.

Rex-de-chaussée, premier et second étages.

S'adresser à M. RUSSON, épicer, qui de Limoges, n° 38. (66)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parcelles.

BEAUX TERRAINS

EN JARDINS, PROPRES A BATIR

Situés à Saumur, rue d'Alsace, vis-à-vis l'Institution Saint-Louis, et rue des Bouchers prolongée.

Ces terrains sont complètement in-submersibles.

Jouissance immédiate. Facilités de paiement.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire, ou à M. MAUBERT, intendant au château de Mello (Oise). (148)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saint-Mathurin.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

L'HOTEL DU LION-D'OR

Sis au bourg de Saint-Mathurin, exploité par M^{me} veuve Robin,

Comprenant sept caves, cuisine, trois salles à manger, deux chambres derrière, sept chambres à coucher au premier, grenier sur le tout; plus, diverses portions de bâtiments occupées par le sieur Maugin et le Cercle de l'Union; dans la cour, quatre remises et trois écuries, lieux d'aisances, jardin et cour; le tout d'une superficie de 16 ares 50 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M^{me} veuve ROBIN ou à M^e PINAULT, notaire à Saint-Mathurin. (190)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A ARRENTER

UNE MAISON ET UN JARDIN

Situés à Saumur,

La maison, rue de Poitiers, n° 17, et le jardin, sur le Champ-de-Foire. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e AUBOYER, et, pour visiter, à M^{me} veuve GABILLER, qui habite la maison. (138)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER DE SUITE

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec cour, remise et écurie.

Située à Saumur, rue d'Orléans, 99.

S'adresser, pour la location, à M^e AUBOYER, et, pour visiter la maison, à M^e LECHAT ou à M. GASNAULT, près l'hôtel d'Anjou. (37)

A VENDRE

FOIN

De bonne qualité et à bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Pour entrer en jouissance de suite.

UN JARDIN BIEN APPRUITÉ AVEC PAVILLON

Situé à Saumur, montée du Fort, Joignant d'un côté M. Proust et de trois autres côtés des rues.

Contenance: 8 ares 40 centiares. S'adresser, pour traiter, à M. GROSBOIS, ancien menuisier à Beaufort, et, pour visiter, à M. MARÉCHAL, charpentier, place Saint-Nicolas, à Saumur. (206)

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A LOUER UN JARDIN

Au Champ-de-Foire, à Saumur, clos de murs, pouvant servir de magasins.

S'adresser à M. RÉVÉRAUD-LEQUAY, rue de Poitiers, à Saumur, soit au notaire. (205)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (607)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard,

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affruités; Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.

S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Sise près le bourg d'Allonnes,

Avec servitudes, Cour et Jardin.

S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, propriétaire à Allonnes. (98)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Actuellement occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER TRÈS-BELLE MAISON

D'HABITATION Sise de Grange-Couronne, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser, pour traiter, soit au locataire, ou à M. LORRAIN-HURLOR, rue d'Orléans, à Saumur. (150)

DÉPOT DES FORGES DU BERRY

SPECIALITÉ DE FILS GALVANISÉS Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote de fil fer 60 fr. les 100 kil., n° 16.

Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription: Fil fer du Berry. (75)

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fr. 1,50. Se défier des contrefa.

SOUFRE SPECIAL

POUR LA VIGNE S'adresser à M. RAOUL FEIGNOUX, DROGUISTE à SAUMUR

Rue de la Tonnelle, n° 27 (ancienne maison A. PIE) DÉPOSITAIRE DES PREMIÈRES MARQUES.

FER BRAVAIS

(FER DIALYSE BRAVAIS)

Centre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.

Le Fer Bravais (fer rigide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide, il n'a ni odeur, ni saveur, ni produit ni réaction, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.

Dépôt Général à Paris, 13, rue Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharm.

Bien se méfier des imitations dangereuses et éviter la marque de fabrique.

Envoyé gratis sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

Dépôt à Saumur, M. BENOÛL, pharmacien. (140)

CAPSULES DARTOIS

A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE

Seul remède spécial contre la PHTHISIE et les TOUX OPINIÂTRES qu'il agit très rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME HUMIDE. — Les Capsules Dartois de la grosseur d'une bille ordinaire, n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tant employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit à guérir.

3 fr. dans les Pharmacies. Expédition en brochure franco. — 97, r. de Rennes, PARIS.

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES, HYSTÉRIE

Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.

Dr BIVALLS, 107, rue de Rennes, PARIS.

Expédition en par correspondance.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers.

HUITIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN

4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F. LA Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISANT TOUS LES 15 JOURS

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

50, rue Taitbout, PARIS.

LA GAZETTE DE PARIS a ouvert dans son hôtel de la rue Taitbout, 50, tous les services financiers, titres, rentiers et capitalistes.